

Compte rendu du comité directeur de l'ACKVL
Mercredi 14 décembre 2016
Base CK de St Denis en Val

Membres présents : Thomas De Boysson, Stéphane Leconte, Paul Tallet-Pinet, Nicolas Leconte, Christian Leconte, Adeline Lesourd, Laurent Ranucci et Jacques Précigout

Membres excusés : Steve Bruniquel et Christophe Leconte

Invité : Yann Basille

Secrétaire de séance : Jacques Précigout

Début de séance: 18h38

Les points abordés sont les suivants :

• **Préparation de l'assemblée générale**

- La prochaine AG aura lieu le samedi 21 Janvier 2017 à 10h à la salle de la Gaîté à Saint-Denis-en-Val. Une invitation sera très prochainement envoyée aux membres et différentes institutions officielles. Christian est en charge d'aller chercher les clés et de valider la réservation. Au cours de l'AG, suite aux rapports moral et financier, respectivement du président (Thomas) et du trésorier (Paul), les bilans de l'année pour chaque section seront présentés par Yann (école de pagaie), Stéphane (section loisir), Nicolas (section slalom) et Thomas (section descente). Après renouvellement des membres du bureau, le club offrira l'apéritif et la galette pour ceux qui souhaitent déjeuner sur place le midi.

- Concernant le prix de la licence, il a été décidé de ne pas le modifier cette année, excepté pour les jeunes. Sous réserve d'acceptation au vote par les membres de l'association lors de la prochaine AG, celui-ci sera en effet diminué à 90 euros pour la première licence des moins de 14 ans, et ce afin d'homogénéiser nos tarifs avec le CKCO.

- Aussi proposé lors de la prochaine AG, chaque membre de l'ACKVL aura droit à une descente en canoë accompagnée du groupe de son choix et à tarif réduit (10 euros/personne).

- Les membres sortants lors de la prochaine AG sont : Mathieu Delorme, Stéphane Leconte, Charly Chassigneux et Nicolas Leconte (un historique est maintenant disponible sur le site du club)

• **Calendrier 2017**

- Les dates retenues au calendrier 2017 sont les suivantes :

• **Compétitions descente**

- Déplacement et inscription pris en charge :

- Chinon (28-29 janvier) ;
- Lavaux St Anne (1-2 avril)

- Non pris en charge :

- Orléans (4 février) ;
- Limoges (15-17 avril) ;
- Tours (13-14 mai)

- **Compétitions slalom**

- Déplacement et inscription pris en charge :

- Régionale Salbris (12 mars) ;
- Régionale Veigné (date à préciser) ;
- N3 Veigné (15-16 avril) ;
- N3 Sablé sur Sarthe (13-14 mai) ;
- Finale N3 Rimaison (3-4 juin) ;
- N2 Uzerche (8-9 avril) ;
- N2 Cergy (20-21 mai) ;

- Non pris en charge :

- Régionale Châteauneuf sur Cher (dates à préciser) ;
- N3 Lochrist (18-19 mars) ;
- N2 Cesson-Sévigné (4-5 mars) ;
- Finale N2 Bourg St Maurice (1-2 juillet)

- **Championnats de France**

Seuls les déplacements et inscriptions des sélectionnés seront pris en charge, excepté pour les Masters dont seules les inscriptions seront prises en charge.

- **Coupe jeunes** (déplacement et inscriptions pris en charge)

- Manche 4 à Salbris (12 mars)
- Manche 5 à Chateaudun (1 avril)
- Manche 6 à Nogent-le-rotrou (23 avril)
- Finale à Tours ou Veigné (date à préciser)

- **Sorties « loisir »**

- Les sorties prises en charge seront définies dès réception des propositions par la section « loisir ».

- **Entretien des remorques**

La commande de matériel pour remplacer les pièces défectueuses vient d'être passée par l'intermédiaire de Christophe. Celle-ci inclut la matière et les découpes. Yann est en charge de gérer l'étape de ponçage avant de faire intervenir Arnaud Goron pour réaliser les soudures. La séance « ponçage » est prévue pour le 14 Janvier 2017.

- **Saison estivale**

Suite aux propositions de la banque présentée par Adeline, nous avons décidé d'acheter un sabot bancaire (99 €) connecté à un smartphone pour les paiements par carte. Pour chaque paiement, une commission de 2% sera prélevée. Le paiement par internet nous a aussi été proposé, mais les tarifs étaient trop élevés par rapport aux bénéfices estimés. Paul et Adeline sont en charge de contacter la banque pour entériner la décision du comité.

- **Divers**

- Stéphane a fait remonter l'information que certains paiements pour le stage club à Uzerche n'ont pas encore été effectués par les participants. Ces remboursements doivent être effectués dans les plus brefs délais afin de finaliser les comptes de 2016. Nous rappelons aux adhérents que le prix **forfaitaire** de ce stage (80 euros/personne) avait été fixé et présenté aux participants bien en amont, et de ce fait, qu'il n'est pas négociable une fois le stage effectué.
- Une demande sera réitérée auprès d'Eric Thouvignon pour la réalisation d'une formation « juge de portes » aux membres du club qui le souhaitent.

- Il a enfin été discuté des modalités d'aide du club à l'achat de matériel pour les jeunes compétiteurs. Cependant, compte tenu des revenus modestes que le club a perçus ces dernières années, il a été décidé de ne pas en proposer pour 2017.
- La date de la prochaine réunion sera décidée lors de la prochaine assemblée générale.

Fin de séance à 19h53